

2020-03-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. SÉBASTIEN DAUDLIN**

**M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT**

M^{ME} JOSÉE DUPUIS

EST ABSENT: M. SÉBASTIEN DESORMEAUX

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, **M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2020
 - Reddition de comptes 2019 pour le programme d'aide à la voirie locale
 - Dépôt des états financiers 2019
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Démission de Monsieur François Quenneville à titre de pompier temps partiel
 - Adoption du plan de mise en œuvre local
 - Embauche d'un Adjoint administratif
 - Contrat de travail de la Directrice générale adjointe
 - Publicité Balade en Petite-Nation
 - Projet de Loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
 - Abat-poussière
 - Contrat lignage des rues
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *

2020-03-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-31 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 10 février 2020, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal de la séance du 10 février 2020 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-32 REDDITION DE COMPTES 2019 POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention est de 46 575 \$;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au (ERL) (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2019 est de 112 070 \$ dépassant ainsi 90 % du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante;

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement):

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver:	55 045 \$
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver:	57 025 \$
- Dépenses d'investissement:	0 \$

QUE La Municipalité de Namur informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-33 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme Charlebois Gratton CPA Inc. présente les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 aux fins de vérification et d'observations;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Les membres du conseil attestent du dépôt des états financiers au 31 décembre 2019, de même que du rapport signé par le vérificateur externe, Monsieur Daniel Charlebois, de la firme Charlebois Gratton CPA Inc.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2020-03-34 DÉMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS QUENNEVILLE À TITRE DE POMPIER TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que Monsieur François Quenneville a remis sa démission en date du 2 mars 2020 à titre de pompier temps partiel ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil accepte la fin d'emploi de Monsieur François Quenneville à titre de pompier temps partiel.

QU' Une plaque commémorative lui soit remise afin de remercier Monsieur Quenneville pour ses 34 ans de service.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-35 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

CONSIDÉRANT que le Directeur du service incendie a déposé le plan de mise en œuvre local en rapport au Schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit plan ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le plan de mise en œuvre local en rapport au Schéma de couverture de risques incendie soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-36 EMBAUCHE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-06 autorisant l'affichage d'un poste en administration contractuel pour un remplacement de congé de maternité ;

CONSIDÉRANT que les entrevues ont eu lieu et qu'il y a recommandation d'embaucher Monsieur Claude Laflamme ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE L'embauche de Monsieur Claude Laflamme à titre d'Adjoint administratif soit autorisée.

QUE Le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-37 CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la Directrice générale quittera sou peu pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe, Madame Annie Decelles devra effectuer différentes tâches et assumera une responsabilité plus grande;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le salaire de la Directrice générale adjointe, Madame Annie Decelles soit majoré de 10,32 % pour la durée du remplacement ;

QUE Le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-38 PUBLICITÉ BALADE EN PETITE-NATION

CONSIDÉRANT l'offre de publicité de communications Léonard pour s'afficher dans le guide Balade en Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT que ce cahier permet une bonne visibilité à la municipalité ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE La municipalité accepte l'offre au montant de 375 \$ plus taxes pour une publicité d'une grandeur d'une demi-page.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-39 PROJET DE LOI 48 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48; *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;

QUE La Municipalité de Namur demande d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

QUE Copie de la présente résolution soit acheminée aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional, Monsieur Mathieu Lacombe, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-40 ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'épandage d'environ 30 000 litres d'abat-poussière:

— Somavrac C.C.	Prix au litre: 0.4071 \$ taxes en sus
— Multi Route Inc.	Prix au litre 0.3940 \$ taxes en sus
— Les entreprises Bourget Inc.	Prix au litre 0.3349 \$ taxes en sus

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La soumission de Les entreprises Bourget Inc. soit retenue au montant de 0.3349 \$ du litre taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-41 CONTRAT LIGNAGE DES RUES

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour le lignage des rues:

— Lignes Maska	6 603,00 \$
— Lignes Rive-Sud Inc.	8 250,00 \$
— Marquage Lignax	5 575,00 \$

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La soumission de Marquage Lignax soit retenue au montant de 5 575,00 \$ plus taxes pour le lignage des rues.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-42 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 30 937,45 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 213 410,62 \$ apparaissant à la liste datée du 29 février 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2020-03-43 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale, Secrétaire-trésorière